



# MOTEUR !



## **DISCOURS D'OUVERTURE DE HERVE DELANNOY Président d'honneur de l'AFJE**

Stéphanie Fougou, présidente de l'AFJE, en voyage professionnel et ne pouvant donc être là, m'a demandé de la représenter au congrès de l'ACE.

C'est un plaisir pour moi d'être de nouveau parmi vous au sein de l'ACE à ce congrès d'Ajaccio.

C'est aussi avec plaisir que je me retrouve à Ajaccio, et en Corse, où je suis venu plus souvent pour raisons professionnelles qu'en vacances, les deux avec bonheur.

J'ai signé au début de ma présidence de l'AFJE l'accord de partenariat avec l'ACE, préparé par mon prédécesseur Jean-Charles Savouré. Ce partenariat initié par votre ancien président William Feugère se poursuit aujourd'hui avec vous et se renforce sous la présidence de Denis Raynal.

C'est une chance pour l'AFJE d'avoir ce partenariat avec l'ACE, de partager ensemble nos idées, notre vision du droit dans l'entreprise que vous connaissez bien.

C'est un besoin pour l'AFJE d'être compris dans votre profession. Nos métiers sont proches, nous savons comment vous faites le vôtre, vous savez comment nous faisons le nôtre, ils se complètent et se chevauchent d'ailleurs.

C'est aussi une chance pour la profession d'avocat d'avoir l'ACE pour porter la parole de l'entreprise car en dehors de l'ACE et des avocats qui nous conseillent quotidiennement, nous ne rencontrons pas l'écho suffisant de nos besoins dans les instances représentatives de la profession d'avocat.

La calamiteuse affaire que nous appellerons du bureau secondaire dans l'entreprise en témoigne. Elle démontre de la part de ceux qui l'ont initiée et soutenue une méconnaissance de l'entreprise. Nous n'avons d'ailleurs même pas été consulté sur ce projet.

Il y avait jusqu'ici deux visions de la confidentialité. D'une part celle liée à l'acte juridique en lui-même, privilégiée aux USA, et celle liée à la personne émettant l'avis, solution retenue en France. Le CNB a, semble-t-il, voulu créer une nouvelle catégorie de confidentialité liée au lieu, au local, au bureau secondaire dans l'entreprise. Le droit immobilier permettant la division en volume, c'était presque une confidentialité attachée à un volume d'air ambiant.

A l'inverse la proposition de l'ACE de créer le JAB, le juriste admis au barreau, qui répondait intelligemment, en tenant compte de craintes et de contraintes, à un besoin et que l'AFJE et nos amis du Cercle Montesquieu cosignaient, n'a pas eu le soutien de votre profession, en l'occurrence du CNB.

Il y a, je le rappelle, deux façons d'envisager la confidentialité du juriste d'entreprise, dans et en dehors de la profession d'avocat. Le CNB s'oppose aux deux, outrepassant pour la seconde ses compétences.

Je voudrais rendre hommage ici au bâtonnier Pierre-Olivier Sur qui a défendu jusqu'à ce que cela ne lui soit plus possible, l'avocat en entreprise.

Nous sommes donc toujours dans l'attente d'un grand bâtonnier, d'un grand président du CNB, capable d'avoir une vision sur ce sujet, assortie de la capacité de convaincre et de la mettre en œuvre.

Je voulais dans ce discours rappeler notre partenariat, nos actions communes avec le JAB mais aussi continuer à me tourner vers l'avenir en commentant le thème de votre congrès, fondé sur l'idée de compétitivité comme moteur.

L'idée de moteur porte la progression, l'entraînement. Elle s'oppose à la douce tiédeur de la situation présente, au repli. Celle de compétitivité est au cœur de l'entreprise et rappelle que l'avocat est aussi un entrepreneur.

Ces idées veulent faire la promotion de nos atouts dans nos fonctions de juristes. Il y a tant à faire pour nos jeunes avocats et juristes d'entreprise, pour la formation à laquelle je suis évidemment sensible en tant que président du Conseil national du droit, ou encore au regard de l'ouverture internationale de nos entreprises, de vos cabinets et du droit.

L'intérêt est collectif.

L'AFJE répond de manière très positive à ce projet, Stéphanie m'en parlait de façon convaincue en préparant ma venue en son nom et celui de l'AFJE.

Nous sommes prêts à œuvrer avec vous pour plus de professionnalisation de nos métiers, plus de savoir technique, plus de déontologie inhérente à notre pratique du droit.

Il ne faut pas chercher dans la déontologie les clivages mais le rapprochement.

Nous sommes prêts à l'AFJE à poursuivre avec vous réflexions et actions.

Je vous remercie.